



BOX N°

LOCATION BOX

COUPES DE FRANCE DES CIRCUITS

Je soussigné,

MME/ MR

TEAM / SOCIETE

ADRESSE.....

CP / VILLE.....

TEL

MAIL

SOUHAITE RESERVER BOX DE (84 M² SOIT 12M x7M) 420€ x =

SOUHAITE RESERVERBOX DE (32 M² SOIT 8M x4M) 350€ x =

Du jeudi 20 avril à partir de 8h00, au dimanche 23 avril 2017, 20h.

NOMS DES PILOTES ET CATEGORIES :

	CATEGORIE	N° COURSE	NOM		CATEGORIE	N° COURSE	NOM
1				4			
2				5			
3				6			

REGLEMENT PAR CHEQUE JOINT A **L'ORDRE DE MCPA**

DE € N°.....

CAUTION DE 400 € / BOX EXIGEE LORS DE LA MISE A DISPOSITION DES BOX A DEPOSER EN CHEQUE

DATE :

SIGNATURE :



Mise à disposition des box :

- Etat des lieux préalable ainsi que dépôt de la caution

Restitution:

- Les box devront être restitués dans l'état identique de celui de la prise de possession

Il est formellement interdit

- de cuisiner et d'utiliser les box pour de la restauration
- de démonter les grilles sans autorisation
- d'intervenir sur les tableaux électriques
- de peindre à l'intérieur des box
- de planter quoi que ce soit au sol ou sur les murs
- de stocker du carburant
- de mettre les pneumatiques usagés dans un container

RAPPEL : LES ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS ET LES ANIMAUX SONT INTERDITS DANS LES BOX

Tout matériel apporté devra être ramené. Pneumatiques, bidons etc.....

La caution sera restituée à la fin du meeting, déduction faite des frais occasionnés par d'éventuels dégradations ou vols.

Tarifs appliqués en cas de vol :

- | | |
|--------------|-------|
| - Extincteur | 200 € |
| - Pelle | 30 € |
| - Balais | 50 € |
| - Clés x 2 | 50 € |
| - Téléviseur | 200 € |

Tranquillité publique

En dehors des horaires d'ouverture piste et ce jusqu'à 22H, les émissions sonores à l'intérieur des box devront être réduites à leur strict minimum limité au démarrage moteur sans accélération. Au delà de 22H : interdiction de tout démarrage moteur et afin de respecter l'environnement et le repos des pilotes il est recommandé de réduire à leur strict minimum indispensable tous les bruits pouvant provoquer un dérangement.

EXCLUSION

La Direction du Circuit a toute autorité, même dans le cadre d'une Manifestation, pour exclure des infrastructures voire de l'enceinte du Circuit toute personne ou équipe n'ayant pas respecté le présent règlement.